

## DIALECTIQUES MÉTROPOLITAINES DE BREST :

Les enjeux ambivalents  
d'une aspiration institutionnelle...

Cher tous,

Il se passe toujours quelque chose à Brest : c'est la promesse portée dans toute la Bretagne par l'affiche représentant un hipster. Ce dernier porte chapeau, barbe rousse, vareuse et bouées et nous invite à « voyager à Brest ». Cette image, d'abord diffusée sur tous les supports de communication à Brest même, s'adresse donc prioritairement aux habitants de la ville et de la métropole pour leur délivrer un message mobilisateur : Brest est un territoire à découvrir qui n'a rien à envier aux autres destinations. Une telle campagne de promotion, la dernière en date, engagée en ce début de l'été 2020, s'attache à mieux communiquer sur les qualités du territoire et à en améliorer la représentation. Depuis qu'elle a acquis le statut de métropole, Brest entend convaincre de sa qualité de grande ville et de sa responsabilité de chef de file d'un Ouest breton fragilisé. L'équipe de POPSU Brest a pris au mot l'idée de voyager à Brest pour retrouver les motifs d'une aspiration métropolitaine et rechercher les témoignages ainsi que les traces - dans le bâti - qui signalent des ressorts multiples : la relation de la ville à l'État fait l'objet du cahier 1, les motifs portés par les dynamiques locales d'emploi, comparés aux autres territoires, sont illustrés par le cahier 2, la patiente construction d'une identité est relatée dans le cahier 3 tandis que le cahier 4 éclaire sur le regard porté sur Brest par les « autres », dans les EPCI voisins.

Bon vent de Brest !  
L'équipe brestoïse de POPSU



EN HAÏV-MAÏ  
beajit Brest

TOUTES LES  
OFFRES ESTIVALES  
SUR BREST.FR

POPSU

PLATEFORME D'OBSERVATION  
DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES



© Brest Métropole

### Résultat

Contrairement à d'autres territoires, Brest a acquis le statut de métropole à la suite d'une démarche volontaire explicitement défendue au moment de désigner les villes retenues, alors que le territoire ne remplissait pas toutes les conditions de la loi MAPTAM, notamment le critère du nombre d'habitants et que l'acquisition du statut ne changeait véritablement ni le périmètre institutionnel ni la gouvernance territoriale. Dès lors, pourquoi avoir tant désiré obtenir ce statut ? Une réponse hâtive pose qu'il s'agissait d'acter une situation acquise... Mais cette proposition est à la fois biaisée et trop convenue pour être honnête. L'histoire brestoïse porte de nombreuses réminiscences qui renvoient finalement à l'ambiguïté des relations d'une ville-arsenal avec l'État.

### Révélation

La fermeté de l'engagement métropolitain et sa quasi-unanimité parmi les décideurs exprimaient assurément des aspirations variées : la reconnaissance d'une intégration territoriale, l'existence d'équipements à fort rayonnement, la présence de fonctions stratégiques

étaient autant d'arguments factuels partagés. Mais ils établissaient finalement des arguments qui consolidaient un sujet plus ancré dans la longue durée : celle d'une relation dialectique avec l'État : d'une part, l'expression d'une volonté d'émancipation vis-à-vis de l'État, de l'autre, la revendication d'une relation privilégiée, que l'organisation administrative civile ne suggère pas (Brest est une sous-préfecture) mais qui est confortée par l'invention ad hoc d'un périmètre de projet délimité à l'Ouest breton dont Brest constitue le centre principal de ressources. Dès lors, la ville, historiquement née comme un effet collatéral de la présence de la marine, peut revendiquer simultanément une reconnaissance de son influence croissante par l'État et par les EPCI voisins.

### Perspectives

Le propos ne saurait éclairer seulement la situation de Brest, ni interroger une nouvelle fois la pertinence du statut de métropole. Il semble plus intéressant d'envisager de quelle manière le statut métropolitain n'est pas seulement un signal de reconnaissance des caractéristiques d'un territoire mais aussi le prolongement de la stratégie nationale d'aménagement, basée sur la spécialisation et l'organisation hiérarchisée. De ce point de vue, l'absence d'avancées réelles dans la loi MAPTAM sur le processus de gouvernance démocratique de ces EPCI aux compétences très larges traduit bien le maintien d'un paradigme de l'efficacité productive dans un contexte pourtant bien perturbé par la succession des crises.

Pour Brest, la continuité historique, évidente, fait de toutes les innovations institutionnelles des opportunités à saisir pour accroître l'émancipation du territoire et pour mieux ancrer son avenir dans un ouest breton à construire.